



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1198-6, 1198-7 et 1286

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que :

1. Lors de sa séance du 19 avril 2021, le conseil a adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1198-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1198 SUR LES USAGES CONDITIONNELS AFIN D'AUTORISER LES ACTIVITÉS AGROTOURISTIQUES ET AGRO-INDUSTRIELLES EN ZONE AGRICOLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 1286 SUR LES CONTRIBUTIONS AUX INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

2. Lors de sa séance du 3 mai 2021, le conseil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1198-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1198 SUR LES USAGES CONDITIONNELS AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES ADMISSIBLES ET AUX USAGES CONDITIONNELS AUTORISÉS AINSI QUE LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

3. Ces règlements ont fait l'objet de certificats de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, émis par la Municipalité régionale de comté Les Moulins le 12 mai 2021 et entrent en vigueur ce même jour.
4. Ces règlements peuvent être consultés au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, 3034, chemin Sainte-Marie, à Mascouche, durant les heures de bureau et sur le site web de la Ville au <https://ville.mascouche.qc.ca/mairie/avis-publics/>.

Donné à Mascouche, le 19 mai 2021.

L'assistante-greffière,

Original signé par

Me Sharon Godbout
greffe@ville.mascouche.qc.ca